BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1341

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

348 962 259 RCS Paris.
B.B. PARTICIPATIONS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 840060.00 EUR.
Adresse : 5, rue Meyerbeer, 75009 Paris.
Précédent propriétaire : 348 962 259 RCS Paris. **B.B. PARTICIPATIONS.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion transfrontalière. Société absorbante ou résultant de l'opération : LOUGOS HOLDINGS LIMITED, Enregistrée au registre du commerce chypriote sous le numéro HE 292579 Forme : Société à responsabilité limitée d'un Etat membre de la CE ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen Adresse du siège : 75 Prodromou Avenue, Oneworld Parkview House, P.C. 2063 Nicosie, Chypre Capital : 15000.00 EUR. Société absorbee : B. B. PARTICIPATIONS Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 5 rue Meyerbeer 75009 Paris Capital : 840060.00 EUR Numéro unique d'identification : 348962259 Lieu d'immatriculation : Paris. Par acte SSP du 17 novembre 2025, les sociétés LOUGOS HOLDINGS LIMITED et B.B. PARTICIPATIONS ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société absorbée par la société absorbante. L'évaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée tels qu'existant au 1er janvier 2025 et qui seront transmis à la Société Absorbante est la suivante : Actif apporté : 36.020.454 € Passif pris en charge : 1.417.018 € Actif net : 34.603.436 € La date de réalisation de la fusion : A titre purement indicatif, il est envisagé que la date de réalisation de la fusion transfrontalière intervienne rétroactivement au 1er janvier 2025. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Néant car fusion simplifiée. Augmentation de capital de la société absorbante : Néant car fusion simplifiée. Le montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : Néant car fusion simplifiée. La date du projet de fusion transfrontalière : 17 novembre 2025. Dépôt du projet : pour la société absorbée, dépôt effectué au tribunal de commerce de Paris le 4 décembre 2025. Devoir d'information : Conformément aux termes de l'article « PART FOUR - 1.2 (a) » du Projet de traité de fusion, il n'y a pas lieu d'informer les actionnaires, créanciers et représentants du personnel de la Société Absorbée de leur droit de soumettre leurs observations concernant le Projet de traité de fusion au plus tard dans les cinq jours ouvrables précédant l'assemblée générale des actionnaires, étant donné que la Société Absorbée n'a ni salariés, ni créanciers, et n'a qu'un seul actionnaire à savoir la Société Absorbante. Droits des créanciers (pour mémoire) : adresse à laquelle peut être obtenue sans frais une information exhaustive

sur les modalités d’exercice des droits des créanciers : la société absorbante élit domicile au 75 Prodromou Avenue, Oneworld Parkview House, P.C. 2063 Nicosie, Chypre ; et la société absorbée élit domicile au 5 rue Meyerbeer, 75009 Paris ..

